



NORME TECHNIQUE 12

Mobilisation intense des articulations

(soutenue de grade II et/ou oscillations III et mobilisation des articulations IV)

Condition

Le plan de traitement du client indique qu'il faut augmenter l'élongation des tissus inertes par le biais d'une mobilisation des articulations.

Tâche

Appliquer une mobilisation intense des articulations.

Norme

Qualité et aspect technique

- Réchauffer les tissus autour de l'articulation et les étirer avant la mobilisation de celle-ci.
- S'assurer que le sens de la mobilisation est approprié à la position de la capsule articulaire.
- Relâcher l'articulation.
- Amener l'articulation jusqu'au bout de l'amplitude physiologique des mouvements, et ensuite légèrement au-delà de celle-ci, tout en respectant le seuil de tolérance du client à la douleur.
- Produire une amélioration du mouvement accessoire et des mouvements physiologiques.
- Ne pas avoir recours, pour la colonne vertébrale, aux techniques de pulsion de faible amplitude à haute vitesse.

Sécurité

- Évaluer l'articulation par rapport au seuil de tolérance à la douleur en tirant légèrement dessus de façon contrôlée.
- Effectuer le traitement en tenant compte du seuil de tolérance du client à la douleur, fixé d'un commun accord.
- Prendre des précautions spéciales, en se basant sur l'évaluation, pour tout client qui a une tendance à présenter des subluxations ou une dislocation des articulations, une maladie des articulations, une inflammation, des épanchements ou une intégrité incomplète des tissus mous adjacents.
- Si la mobilisation intense des articulations est contre-indiquée, on n'effectue pas cette technique ou on la modifie.